



ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de agent social principal de 2ème classe

Le Président de CIAS SEZANNE SUD OUEST MARNAIS

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
Mme SOLBIAC Vanessa née BLUCKER	agent social	agent social principal de 2ème classe	1	DOSSIER RECEVABLE
Mme DEVILLERS Jennifer	agent social	agent social principal de 2ème classe	2	DOSSIER RECEVABLE

Total promouvables : 10

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 10

Total promus : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

Fait à Sézanne le 02 Octobre 2025

Pour le Président du CIAS

La Vice-Présidente du CIAS

Dany CARTON

